



Trouble et menaces de voisinage

Par **Memede**, le **10/05/2015** à **23:12**

Bonjour

nous subissons la dégradation de notre environnement, des incivilités et des nuisances sonores quotidiennes, malgré nos alertes et appels auprès des services concernés. Les enfants de nos voisins se livrent et invitent des personnes qui viennent des quatre coins de notre commune du 92. Il faut bien comprendre que ses bruits et agissement ne sont pas causés par simple désinvolture mais en vue de troubler la tranquillité d'autrui volontairement la consommation vente de stupéfiants et de la Chicha. Les incivilités et des nuisances sonores quotidiennes, le regroupement, voyeurisme, squat, dégradations, occupations en réunion des espaces communs des immeubles collectifs d'habitation, comportements inadmissibles que constituent certains, vol, Squat, attroupements portant atteinte à la libre circulation des personnes dans les parties communes des immeubles d'habitation, et occupation de nos

boite par les véhicules, vrombissement de deux roues, regroupements en dessous de nos fenêtres et terrasses, klaxons à des heures très tardives certains sont une véritable plaie, ses agissements et provocations inadmissible à mon égard, de la part d'un des voisins qui sont heureusement que trois qui me dit "si tu veux la guerre tu l'aura" et

de son épouse accompagnés d'un autre fils en forçant la porte principale de mon logement et se retrouve à l'intérieur sans y être invitée ceci est appelée violation de domicile. De ma part j'ai averti notre bailleur à l'attention de la présidente de l'OPHLM par courrier personnel, et pétition signée par mes voisins. J'ai aussi averti par courrier A/R notre Maire, et par courrier simple son adjoint chargé de la sécurité et du logement sans aucune décision prise à leur égard malgré les mains courantes et plaintes déposées auprès de notre commissariat de police. A ce jour j'essaie de ne pas répondre aux provocations aux menaces, et injures. mais je doute que ma patience auras des limites. c'est pour cela que je demande conseil.

Merci à vous.

Par **VERLO**, le **12/05/2015** à **13:00**

Une locataire dans notre résidence a la garde d'un chien qui souffre visiblement d'une grave maladie (amaigrissement, pustules purulentes...) Cet animal est incontinent et urine régulièrement dans les couloirs. De plus, il se gratte à chaque sortie, contre les aspérités des murs : d'où moquettes maculées, bas de murs salis et surtout, odeurs pestilentielles. Les services municipaux d'hygiène ainsi que la SPA ont bien été saisis par le Syndic et par des voisins, mais apparemment sans résultats jusqu'ici .

Quels moyens légaux seraient les plus appropriés pour que cela cesse ?

Merci d'avance de vos conseils